

TRAVAIL ISOLÉ - CONTACT, ALERTE ET SECOURS

OBLIGATION + OUTIL CONSEILLÉ

ORGANISATION DES SECOURS OBLIGATOIRE - DISPOSITIF D'ALARME CONSEILLÉ SELON LE RISQUE

RPC-SUP-042

Plan opérationnel à compléter avant l'exposition puis à réviser après incident, alerte météo ou changement d'organisation.

ÉTABLISSEMENT		ZONE / UNITÉ		DATE		AUDITEUR / RESPONSABLE					
Situation / déclencheur		Personnes / poste		Mesure avant travail		Surveillance / alerte		Arrêt / secours		Preuve / validation	
Prise de poste isolée tôt le matin		Salarié / horaire :		Moyen de contact testé :		Pointage / relance :		Alerte secours :		Visa :	
Entrée seul en chambre froide		Personne / zone :		Porte / alarme testées :		Durée / rappel :		Procédure secours :		Visa :	
Maintenance, nettoyage ou intervention isolée		Tâche :		Consignation / binôme :		Contact :		Arrêt / secours :		Visa :	
Dispositif d'alarme pour travailleur isolé retenu après évaluation		Appareil :		Port / charge / test :		Réception alarme :		Levée de doute :		Visa :	
Perte de contact / alarme		Date/heure :		Relance :		Intervention :		Secours / bilan :		Visa :	
Test périodique du dispositif		Date :		Scénario :		Temps de réponse :		Action :		Visa :	